



VINDUPAYSDEHERVE

Vin du pays de Herve
Société Coopérative Entreprise Sociale agréée
(SCES agréée)
BCE 0680 954 153
ayant son siège social à Herve, Sur le Try, 11

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 juin 2022

Monsieur Frédéric Breuhlez préside, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Michel Schoonbroodt, directeur, et comme scrutateurs Luc Julémont et Matthieu Vanhove.

Les convocations ont été envoyées par e-mail aux coopérateurs en date du 29 mai 2022. La convocation prévoyait l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport d'activité et des comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021
- Questions – réponses
- Proposition d'approbation des comptes annuels clôturés au 2021, y compris l'affectation du résultat
- Proposition d'octroi de la décharge des administrateurs
- Démission d'un administrateur (Xavier Bartholomé)
- Transformation de parts ordinaires en parts garants (article 5.2. des statuts)

Sur le site internet, nous avons créé une page spéciale pour avoir accès aux documents de l'AG :

<http://www.vindupaysdeherve.be/ag-2022>

Il n'y a aucune obligation de quorum de présence pour cette assemblée générale ordinaire.

Le Président accueille les coopérateurs présents et aborde l'ordre du jour.

Le Directeur (et secrétaire) commente le rapport d'activité et les comptes 2021.

PV AGO Vin du Pays de Herve 18/06/2022

A lieu ensuite une séance de questions et réponses.

Vote d'approbation des Comptes Annuels 2021 et sur l'affectation du résultat

Les coopérateurs ont pu prendre connaissance, sur le site internet, du rapport d'activité du conseil d'administration et des comptes annuels 2021 présentant un total de bilan de 1.089.507 euros ; l'affectation proposée est la suivante :

Résultat à affecter		-607.080
Résultat de l'exercice à affecter	-161.068	
Résultat reporté de l'exercice précédent	-446.012	
Affectation du résultat		-607.080
Intervention de coopérateur dans la perte	-730	
Perte à reporter	-606.350	

Le Président invite les coopérateurs à se prononcer sur l'approbation des comptes y compris l'affectation proposée.

Résultats du vote :

OUI	NON	ABSTENTION
184 parts	0 part	16 parts

En conséquence, puisque la décision est prise à la majorité simple des voix présentes ou représentées, les comptes sont approuvés ainsi que l'affectation du résultat.

Vote de décharge aux administrateurs

Le Président invite les coopérateurs à se prononcer sur la décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2021.

Résultats du vote :

OUI	NON	ABSTENTION
199 parts	0 part	1 part

En conséquence, puisque la décision est prise à la majorité simple des voix présentes ou représentées, la décharge est accordée aux administrateurs.



Démission d'un administrateur (Xavier Bartholomé)

Xavier Bartholomé a présenté sa démission par mail le 27 décembre 2021 et ce mail restera annexé au présent procès-verbal.
Les coopérateurs en prennent acte.

Transformation de parts ordinaires en parts garantis (article 5.2. des statuts)

Les coopérateurs garantis ont accepté que 2 nouveaux coopérateurs (Fabienne Heydens et Pierrot Lehane) les rejoignent.

Nous avons soumis les résultats des votes aux 2 scrutateurs chargés du contrôle.

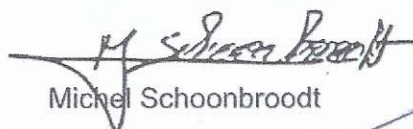
Le Président indique que l'ordre du jour est épuisé.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le PV de cette Assemblée Générale sera signé après vérification par le Président, le secrétaire et les 2 scrutateurs.

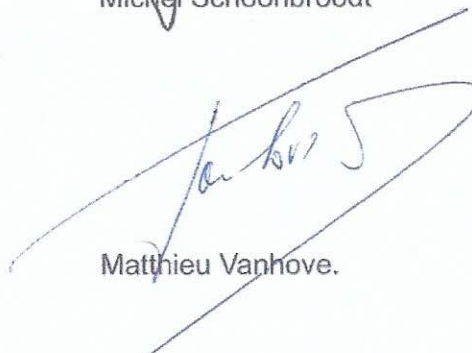


Frédéric Breulhez



Michel Schoonbroodt

Luc Julémont



Matthieu Vanhove.